

2009/1629 - CREATION DE "LYON CAMPUS", LE CENTRE DE RESSOURCES POUR LES ETUDIANTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES SIGNATAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En 1997, la délibération du 7 juillet a autorisé l'acquisition par la ville de deux lots du programme de construction, sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e, en vue de la création d'une maison de l'étudiant, à l'occasion de la mise en œuvre du plan U3M (Université 3^e Millénaire).

Depuis une dizaine d'années, des actions partenariales ont été conduites avec les Etablissements d'Enseignement Supérieur, mais aussi le CROUS et le PRES de Lyon qui ont vocation à fédérer les actions transversales des établissements d'Enseignement Supérieur.

Ainsi, ont vu le jour, successivement :

- Le Site web, LYONCAMPUS.ORG
- Le Guide de l'Etudiant
- Le Pass Culture
- L'Espace Multiservices Etudiants
- La Nuit des Etudiants du monde.

Ces projets collectifs ont permis de faire émerger un pilotage concerté de la vie étudiante à Lyon par la Ville de Lyon, les étudiants d'enseignement supérieur et le CROUS.

La création du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) de Lyon, puis le Projet Lyon Cité Campus, ont parachevé la structuration de l'Université de Lyon sur un schéma de développement territorial partagé avec la métropole.

Il restait à coordonner les actions existantes de la « vie étudiante » et leur donner la visibilité urbaine qui leur manquait, dans un dispositif métropolitain stratégique.

La Ville choisit donc de revivifier l'espace dont elle est propriétaire, sis au RDC, 25 rue Jaboulay Lyon 69007 issu du programme U3M, en restaurant sa vocation initiale de centre de ressources pour les étudiants.

Dans le cadre de cette politique d'intégration culturelle citoyenne et sociale des étudiants à Lyon, la ville fait le projet de recréer au cœur de la cité un lieu d'accueil et un centre de ressources spécifiquement dédié aux étudiants : LYONCAMPUS.

Lors des temps forts de la vie étudiante et tout au long de l'année universitaire, cet espace aura pour vocation de donner aux étudiants des outils qui leur permettront de vivre mieux la ville, de faciliter la réussite de leurs études et de constituer un potentiel de jeunes qui soit un relais d'opinion de notre métropole à l'international.

LYONCAMPUS, ouvrira ses portes officiellement début septembre 2009.

Il se déclinera en plusieurs initiatives :

LYONCAMPUS–Services, salon d'accueil des nouveaux étudiants, dont ce sera la 8ème édition se tiendra du 7 septembre au 16 octobre 2009.

LYONCAMPUS-Initiatives, pépinière d'initiatives des associations étudiantes y sera ouverte toute l'année.

LYONCAMPUS aura également vocation à accueillir et développer des projets ayant trait à la vie étudiante, en partenariat notamment avec les établissements du Pres, le Crous et tout autre partenaire public ou privé.

LYONCAMPUS est placé sous la responsabilité du Service Université /Recherche, de la Direction des Affaires Culturelles de la Mairie de Lyon, direction unique de l'ERP (établissement recevant du Public), cherchant ainsi à garantir la pérennité de gestion et la cohérence de fonctionnement.

Le règlement général de Lyon Campus est joint au rapport. Il détermine le domaine d'application ainsi que les dispositions générales pour l'ensemble des activités, tout au long de l'année.

En tant que pépinière d'initiatives des associations étudiantes, LYONCAMPUS-Initiatives mettra à leur disposition des locaux et des moyens matériels, propriété de la Ville de Lyon.

Dans cette perspective, seize conventions de mise à disposition de locaux et de matériels avec les associations adhérentes au dispositif LYONCAMPUS-Initiatives sont jointes au rapport. Ces conventions visent à définir les conditions d'accès au dispositif et les engagements réciproques des cosignataires. Pour votre information, la valeur locative annuelle du bien ainsi mis à disposition est estimée à 26.620,10 €. »

Vu la délibération du 7 juillet 1997 ;

Vu ladite convention ;

Vu ledit règlement intérieur ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- La création de LYONCAMPUS, le centre de ressources pour les étudiants, est approuvée.

2- Le règlement intérieur général déterminant le domaine d'application ainsi que les dispositions générales pour l'ensemble des activités, est approuvé.

3- La convention de mise à disposition de locaux et de matériels, établie entre la Ville de Lyon et les associations étudiantes adhérentes au dispositif LYONCAMPUS-Initiatives est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

J.F. ARRUE